

Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 86 (1959)
Heft: 9

Artikel: Nos hymnes cantonaux : Vaud
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-231503>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

VAUD

L'hymne vaudois a été composé en 1803 par un musicien inconnu sur le texte du colonel Samuel Rochat, juge de district. (1783-1861). Il est donc contemporain de l'acte de médiation de 1803. Ce texte ne manque pas d'intérêt, mais il est parfois sacrifié par les exécutants qui n'en comprennent pas le sens et, disons-le, n'ont peut-être pas pris la peine de lire soigneusement la prose du colonel célébrant une époque par trop lointaine. Voici le premier des quatre couplets. :

*Vaudois, un nouveau jour se lève,
il porte la joie en nos cœurs ;
la liberté n'est plus un rêve,
les droits de l'homme sont vainqueurs.
De notre antique dépendance
(et non pas indépendance, comme on
l'entend parfois)
chassons l'importun souvenir
et du plus riant avenir
osons concevoir l'espérance !
Que dans ces lieux règne à jamais
l'amour des lois, la liberté, la paix !*

On n'entend généralement exécuter que la première strophe de ce chant. Dans le chansonnier de la Société cantonale des Chanteurs vaudois ne figurent plus que les deux premières strophes et la deuxième diffère sensiblement du texte du colonel Rochat.

Un peu de patois neuchâtelois

Nous avons rarement l'occasion de lire du patois neuchâtelois et encore moins de l'entendre parler.

Mme J. Houriet, l'auteur de plusieurs ouvrages, dont *Robinsonnette*, couronné

par les « Jeux floraux » du Languedoc, évoque dans son *Livre de chez nous*, une charmante scène se passant chez le « Pendulier ». Ce dernier, ne pouvant le recevoir, c'est sa fille Francine qui s'occupe d'un jeune homme venu pour affaires. Francine troublée, laisse tomber un verre destiné à offrir un rafraîchissement au visiteur. Le bruit attire la grand-mère, qui s'écrie en patois :

— Madové i créio kvo zité cour !... Lassé tché toté mé zaffaires !...

Ma parole, je crois que vous êtes fous, laissez tomber toutes mes affaires.

— Tvolie astoû tchampâ avau l'hotô !
*Tu veux bientôt jeter en bas la maison...
Puis, apercevant l'étranger :*

— Ah ! c'est dince, qu'on te trove avoué dé galant ?

Ah ! c'est ainsi qu'on te trouve avec un galant.

Adé dé dja ! y volin no rouinî, avoué cinque qui sont d'ja damétié cour avoué toté leu novôtés !

Toujours ces gens, ils veulent nous ruiner, avec cela qu'ils sont déjà à moitié fous avec toutes leurs nouveautés.

Le visiteur ayant été reçu par le pendulier et les deux hommes ayant commencé une conversation animée, grand-mère prit un air moins rébarbatif, en voyant le dîner cuit à point.

— Quoui ça qc'est stu djouven ?... on prin !

Qui est ce jeunet, un pédant ? demanda-t-elle. Après que Francine l'eût renseignée, elle dit :

— Il faut faire grand honneur alors, et elle avait consenti à sortir de son armoire la vaisselle à fleurs et les couverts brillants :

— Mé pieu ballé z'affaires

Mes plus belles choses, disait-elle en contemplant chaque pièce.

Et la grand-mère se retira contente et satisfaite.

Ed. Helfer.